

**COMMUNE DE MUNDOLSHEIM**

**Extrait du procès-verbal**

**des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du 9 janvier 2012 à 20h00**

---

Conseillers  
élus : 29

Conseillers  
en fonction : 29

Conseillers  
présents : 25

Conseillers  
absents : 4  
dont 2 avec procuration

**1° Point**

**Objet : Désignation du secrétaire de séance**

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Pour assurer ces fonctions lors de la séance d'aujourd'hui, Monsieur le Maire propose la candidature de Madame Cécile RENO.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré désigne Madame Cécile RENO comme secrétaire de séance.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**2° Point**

**Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 21 novembre 2011**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 21 novembre 2011, décide de l'approuver sans réserve.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**3° Point**

**Objet : Budget 2012 – Débat d'orientation budgétaire**

Prévu par l'art. 2312.1 du Code des Collectivités Territoriales introduite par la loi du 6 février 1992, le débat d'orientation budgétaire a vocation à éclairer les choix budgétaires qui détermineront les priorités et l'évolution de la situation financière de la collectivité. Il se tient dans les 2 mois précédant le vote du budget primitif.

Crise économique, rigueur budgétaire, assèchement du crédit... le contexte actuel se caractérise par un fort niveau de tension et d'instabilité. En France, la croissance du P.I.B. est de 0,4 % au 3<sup>e</sup> trimestre 2011, après une légère baisse au 2<sup>e</sup> trimestre. Sur l'année, la croissance atteindrait + 1,75 % selon le consensus des économistes. En 2012, le taux de croissance du P.I.B. s'établirait à + 1,3 %.

Les prix à la consommation connaîtraient en 2011 une progression de 2 %. En 2012, l'inflation s'établirait à 1,7 %

Les marges de manœuvre, en 2012, seront réduites sur les recettes. Les dotations de l'Etat seront gelées sur l'enveloppe 2011. Concernant la dotation de solidarité communautaire (DSC) en l'absence de la connaissance de l'ensemble de ses ressources ni de leur répartition, la Communauté Urbaine de Strasbourg a décidé de reconduire l'enveloppe 2011.

La Commune poursuit sa démarche en matière de maîtrise des dépenses de fonctionnement, tant dans les dépenses de personnel que dans les charges de fonctionnement, qu'il s'agit d'optimiser. Par ailleurs, la Commune continue de se désendetter.

Dans ce contexte, le maire propose de ne pas augmenter la pression fiscale en 2012, les taux des taxes resteront donc stables.

Les principales dépenses de fonctionnement à prévoir et d'investissement envisagées sont présentées en séance.

Le débat ne donne pas lieu à vote

4° Point

**Objet : Concours maisons illuminées 2011**

A l'occasion du concours des maisons illuminées de l'année 2011 la commission "Fleurissement-Illuminations" propose d'accorder aux particuliers qui ont participé au concours des prix pour une valeur totale de 1.200,-€.

Cette dépense est prévue au budget 2012 sur le compte 6714 – bourses et prix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la dépense de 1.200,-€ sur le compte 6714 du budget 2012 – bourses et prix, pour l'achat de différents articles ou objets à remettre aux récipiendaires.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

5° Point

**Objet : Achat d'un cadeau pour un départ à la retraite**

A l'occasion du départ à la retraite de Monsieur Jean-François WOEHREL, agent du service technique, la Commune souhaite lui faire un cadeau d'une valeur totale de 300 € sous forme de bon d'achat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise le Maire à régler la dépense afférente au cadeau à faire pour une valeur totale de 300 €, sous forme d'un bon d'achat auprès de la quincaillerie SOCOMENAL à Eckbolsheim.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

6° Point

**Objet : Achat de jouets pour la Croix Rouge**

France Bleu Alsace, avec le concours de la Croix Rouge, a mené une opération de solidarité en organisant une grande collecte de jouets à offrir aux enfants défavorisés de la région.

La Commune a souhaité s'associer à cette opération en achetant à Cora des jouets, pour une valeur de 500,- €. Il s'agit d'autoriser le Maire à engager la dépense.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à payer la dépense pour l'achat de jouets à Cora, pour un montant de 500,- €, jouets qui ont été remis à la Croix Rouge pour les enfants défavorisés.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

7° Point

**Objet : Achat de livres auprès du C.I.A.S.**

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale, dans le cadre d'ateliers d'écriture menés avec les personnes âgées des quatre Communes, a produit un livre, avec des textes en français et en alsacien, illustré par des aquarelles réalisées dans le cadre d'un atelier aquarelle.

Ce livre, imprimé par l'Imprimerie des Bateliers, est intitulé « Jardin d'histoires pour petits et grands ». Le prix de l'ouvrage est de 19 €.

Les Communes membres du C.I.A.S. se sont engagées, chacune, à acquérir un certain nombre de livres.

Je vous propose d'acheter, pour la Commune, un lot de 100 livres à 19 €, soit une dépense de 1 900 €, à prévoir au Budget Primitif 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'acquérir auprès du C.I.A.S., 100 livres « Jardin d'histoires pour petits et grands » au prix de 19 € l'unité, soit une dépense de 1 900 € qui sera inscrite au budget 2012.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

8° Point

**Objet : Achat de médailles auprès du Comité Départemental des Médaillés de la Jeunesse et des Sports**

La Commune a décidé d'honorer diverses personnes méritantes, des bénévoles des associations de Mundolsheim, en leur remettant des diplômes et des médailles, délivrés par la Fédération Française des médaillés de la Jeunesse et des Sports.

Il s'agit d'autoriser le maire à régler la dépense pour l'achat de 16 médailles au prix de 18 . l'unité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le maire à régler la dépense afférente à l'achat de 16 médailles, concernant la remise des diplômes du Comité départemental des Médailleurs de la Jeunesse et des Sports et de la vie associative, soit une dépense de 288 €, engagée dans le budget 2011, à l'art. 6714.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**9° Point**

**Objet : Ecole Elémentaire – Demande de subvention pour une "classe transplantée "**

La Commune a été sollicitée par l'école élémentaire, pour une participation financière dans le cadre d'un séjour "classe transplantée" organisé par Mesdames Audrey KOLB et Anne-Catherine BACH. En effet, 40 élèves de deux classes de CP et CE1/CE2 bilingues participeront du 26 au 30 mars 2012 à un séjour "classe transplantée" à Stosswihr. Le prix de ce séjour est de 10 200 € pour l'ensemble des deux classes. Je vous propose une participation de 7,- € par jour et par enfant, soit un montant total de 1.400,-€ pour le séjour classe transplantée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder une participation de 7,- € par jour et par enfant, soit un montant total de 1.400,- € pour le séjour "classe transplantée" organisé par Mesdames Audrey KOLB et Anne-Catherine BACH.

La participation sera versée à la Coopérative Scolaire de l'école élémentaire sur le budget 2012.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**10° Point**

**Objet : Nouveau règlement intérieur de l'A.L.S.H**

Le règlement intérieur du Service Enfance (A.L.S.H – Accueil de Loisirs Sans Hébergement) a été retravaillé et mis à jour par la Commission Enfance et Jeunesse, en collaboration avec l'équipe de direction de la structure.

Le projet a été envoyé à chaque conseiller avant la séance.

Il est soumis aujourd'hui au Conseil Municipal pour validation avant sa mise en application.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le nouveau règlement intérieur de l'A.L.S.H tel qu'il a été présenté. Il sera applicable à compter du 10 janvier 2012.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**11° Point**

**Objet : Acquisition d'un terrain rue Aristide Briand**

**Rappel du contexte :**

Sur demande de la Commune et en accord avec elle, la CUS a préempté le bien cité en objet pour un montant de 210 000 €, sur la base d'un projet de 7 logements présenté par Immobilière 3F s'appuyant sur un dépassement de COS.

Par la suite, la Commune a finalement préféré renoncer au dépassement de COS.

Le projet du bailleur a donc dû être revu à la baisse (5 logements au lieu de 7), de même que son prix de rachat du bien (prévu initialement à la valeur de la déclaration d'intention d'aliéner DIA).

Il a été convenu que cette moins-value serait prise en charge par la Commune, à l'origine du souhait final de non dépassement de COS.

**Rappel des éléments financiers :**

Prix d'acquisition du bien par la CUS : 210 000 € (valeur DIA).

Prix de rachat par Immobilière 3F (projet 5) : 127 000 €

Moins-value restant par conséquent à la charge de la Commune : 83 000 €, sur lesquelles elle peut prétendre à une participation du Fonds d'Aménagement Urbain (FAU) et à un dégrèvement de ses pénalités SRU à venir (car contribution de sa part, par cette moins-value, à la réalisation de logements locatifs sociaux sur son ban).

Au vu de ces éléments, il s'agit pour le Conseil Municipal :

- d'annuler la délibération prise en date du 4 juillet 2011 approuvant la vente à l'amiable par la CUS au profit du bailleur social Immobilière 3F des terrains sis 12-14 rue Aristide Briand à Mundolsheim,
- de décider du rachat du bien à la Communauté Urbaine de Strasbourg au prix de 210 000 €,

- de décider de la revente du bien à Immobilière 3F pour un prix de 127 000 €,
- de solliciter le Fonds d'Aménagement Urbain (FAU) pour une participation estimée à 30 % du différentiel entre l'estimation des Domaines pour le bien et son prix de revente à un bailleur social,
- de solliciter le dégrèvement de pénalités SRU au titre de l'effort financier résiduel consenti par la Commune pour cette réalisation de logements sociaux (cet effort s'inscrivant dans le rattrapage de la carence triennale constatée par le Préfet sur Mundolsheim en 2011).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'annuler la délibération prise en date du 4 juillet 2011 approuvant la vente à l'amiable par la CUS au profit du bailleur social Immobilière 3F des terrains sis 12-14 rue Aristide Briand à Mundolsheim,
- du rachat du bien sis 12-14 rue Aristide Briand à Mundolsheim, à la Communauté Urbaine de Strasbourg, pour le prix de 210 000 €, auquel se rajoutent les frais de notaire.
- de la revente du même bien au bailleur social Immobilière 3F, pour la réalisation d'un programme de 5 logements locatifs, en PLAI, au prix de 127 000 €,
- d'autoriser le Maire à solliciter le Fonds d'Aménagement Urbain (FAU) pour une participation,
- d'autoriser le Maire à solliciter le dégrèvement de pénalités SRU au titre de l'effort financier consenti par la Commune pour cette réalisation de logements sociaux,
- d'inscrire la dépense afférente à cette acquisition, soit 210 000 € au budget 2012,
- d'autoriser le Maire ou son Adjoint, à signer tous les actes ou documents afférents à cette opération.

**ADOPTE A L'UNANIMITE  
2 Abstentions**

**12° Point**

**Objet : Ressources humaines : création de poste**

Suite à la réussite du concours d'Assistant de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques Principal de 2<sup>e</sup> classe d'un agent de la Bibliothèque Municipale et pour permettre sa nomination, je vous propose de créer un poste d'Assistant de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques Principal de 2<sup>e</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> février 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

- de créer un poste d'Assistant de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques Principal de 2<sup>e</sup> classe, à temps complet, à la Bibliothèque Municipale, à compter du 1<sup>er</sup> février 2012.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**13° Point**

**Objet : Divers**

- prochain conseil municipal le 20 février, vote du budget.

Le Maire,



*[Handwritten signature]*

Norbert REINHARDT